



LE LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



SOMMAIRE

- La Seconde générale et technologique : grille horaire et nouveaux programmes
- Les classes de Première et de Terminale : les spécialités, grille horaire et contrôle continu

La Seconde générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE TRONC COMMUN DE LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- Tous les élèves de Seconde générale et technologique suivent les mêmes enseignements communs :
 - Français : 4h
 - Histoire-géographie : 3h
 - LVA et LVB : 5h30
 - Mathématiques : 4h
 - Physique-chimie : 3h
 - Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
 - Éducation physique et sportive : 2h
 - Enseignement moral et civique : 18h annuelles
 - Sciences économiques et sociales : 1h30
 - Sciences numériques et technologie : 1h30

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS DE LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

■ Tous les élèves de Seconde générale et technologique peuvent **choisir au plus deux enseignements optionnels non obligatoires*** :

■ **1 enseignement optionnel général au choix parmi :**

- Langues et cultures de l'Antiquité* (*latin ou grec*) : 3h
- Langue vivante C : 3h
- Arts : 3h
- EPS : 3h
- Arts du cirque : 6h

***Exception:** L'enseignement optionnel de LCA peut être choisi en plus des 2 options

■ **1 enseignement optionnel technologique au choix parmi :**

- Management et gestion : 1h30
- Santé social : 1h30
- Biotechnologies : 1h30
- Sciences de laboratoire : 1h30
- Sciences de l'ingénieur : 1h30
- Création et innovation technologiques : 1h30
- Création et culture – design Atelier artistique : 6h
- Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre 6h

Le choix des enseignements optionnels ne conditionne pas une orientation en voie générale ou technologique

EN ROUTE VERS LA PREMIERE : RAPPEL DU CALENDRIER EN CLASSE DE SECONDE

- Avant les vacances de Noël, chaque lycée informe les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.
- À la fin du deuxième trimestre, chaque famille formule des souhaits d'orientation grâce à la « fiche dialogue »
- Pour la **voie générale**, au 2^{ème} trimestre, l'élève et sa famille indiquent **4 enseignements de spécialité** (5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement) qui l'intéressent pour la classe de 1^{re}
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces projets font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative. Au troisième trimestre, si l'avis du conseil de classe est favorable pour l'orientation vers la voie générale, l'élève et la famille font le **choix de 3 spécialités** pour la classe de première.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

Les classes de première et de terminale : spécialités et enseignements, grille horaire, contrôle continu



LES CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE

- Dans chaque voie, générale ou technologique :

Des enseignements communs à tous les élèves

Des enseignements de spécialité pour chacun

- Attachés à la série en voie technologique
- Choisis par les élèves en voie générale

Des enseignements optionnels pour les élèves qui le souhaitent

EN PREMIÈRE DE LA VOIE GÉNÉRALE

■ Enseignements communs

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 4h30
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

■ 1 enseignement optionnel au plus* (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

- Langue vivante C
- Arts - Théâtre
- Education physique et sportive
- Langues et cultures de l'antiquité (LCA)*

***Exception :** L'enseignement optionnel de LCA est cumulable

■ 3 enseignements de spécialité (4h hebdomadaires par spécialité) à choisir parmi :

- Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Education Physique, pratiques et cultures sportives
- Humanités, littérature et philosophie
- Anglais Monde Contemporain
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

EN PREMIÈRE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

■ Enseignements communs à toutes les séries

- Français : 3h
- Histoire-géographie : 1h30
- LVA et LVB (+ enseignement technologique en LVA) : 4h (dont 1h d'ETLVA)
- Éducation physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

EN VOIE TECHNOLOGIQUE

■ L'organisation en séries est maintenue

Les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :

- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion**
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

La série TMD devient S2TMD avec l'intégration du théâtre

- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

■ 2 enseignements optionnels au plus à choisir parmi :

- Langue vivante C (série STHR)
- **Arts**
- **Education physique et sportive**

Focus : La filière STHR s'intègre dès la Seconde

EN TERMINALE DE LA VOIE GÉNÉRALE

■ Enseignements communs

- Philosophie : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 4h
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

■ 1 enseignement optionnel au plus* (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

- Langue vivante C
- Arts - Théâtre
- Education physique et sportive
- Langues et cultures de l'antiquité (LCA)*

■ 1 enseignement optionnel de terminale au plus* (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)

***Exception** : L'enseignement optionnel de LCA est cumulable

■ 2 enseignements de spécialité (6h hebdomadaires par spécialité) à choisir parmi :

- Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Education Physique, pratiques et cultures sportives
- Humanités, littérature et philosophie
- Anglais Monde Contemporain
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

EN TERMINALE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

■ Enseignements communs à toutes les séries

- Philosophie : 2h
- Histoire-géographie : 1h30
- LVA et LVB (+ enseignement technologique en LVA) : 4h (dont 1h d'ETLVA)
- Éducation physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

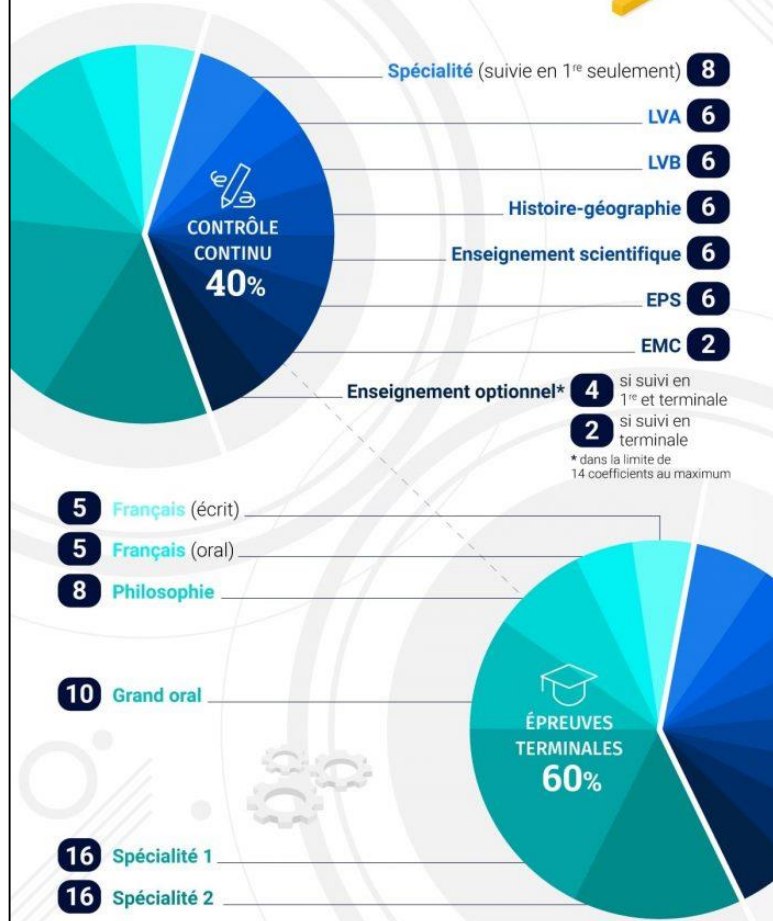
■ 2 enseignements de spécialité propres à chaque série (STMG)

- Sciences de gestion / Management des organisations : 6h
- Mercatique ou Gestion Finance ou RH et communication : 4h

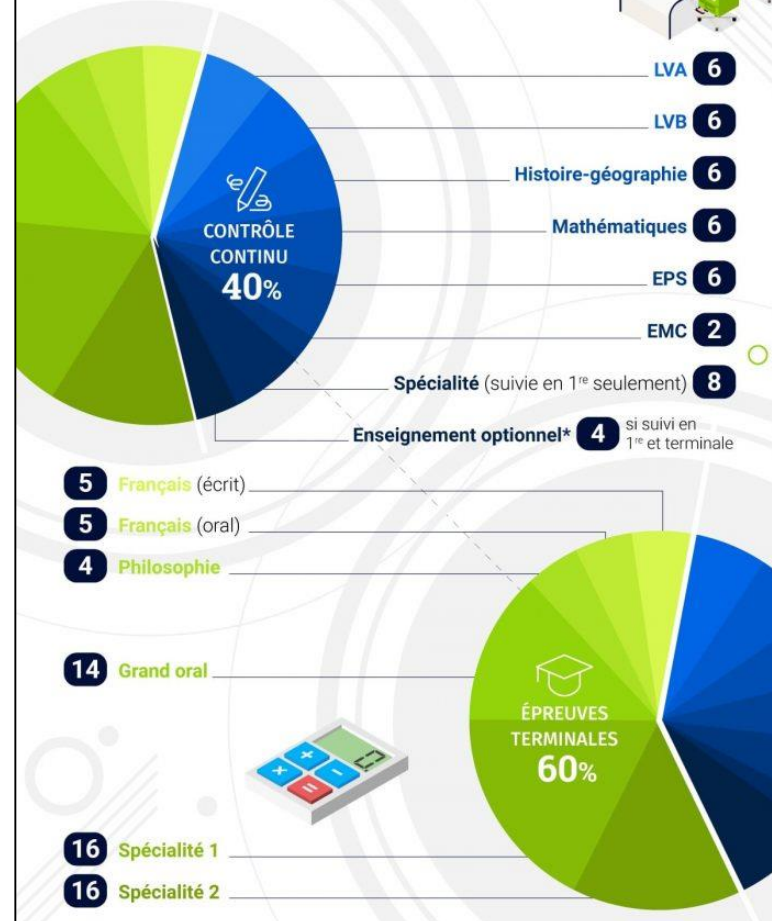
■ 2 enseignements optionnels au plus à choisir parmi :

- Langue vivante C (série STHR)
- Arts - Théâtre
- Education physique et sportive

COEFFICIENTS DU BAC GÉNÉRAL



COEFFICIENTS DU BAC TECHNOLOGIQUE



FOCUS SUR L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS

- Seule épreuve finale en classe de première

Epreuve écrite

4 heures, coefficient 5

Voie générale

Un commentaire
OU
Une dissertation

/20

Voie technologique

Un commentaire
OU
Une contraction de texte
Suivie d'un essai

/20

FOCUS SUR : L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS

Epreuve orale

En voie générale et en voie technologique :

30 minutes de préparation

puis 20 minutes d'exposé

Coefficient 5

1^{ère} partie de l'épreuve :

Exposé sur un des textes du descriptif

/12
12 minutes

2^{ème} partie de l'épreuve :

- Présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe
- Entretien avec l'examineur

/8
8 minutes

FOCUS SUR : LE GRAND ORAL

- épreuve en classe de terminale, en juin

Epreuve orale

Adossée à 1 ou 2 enseignement(s) de spécialité suivi(s) par le candidat

20 minutes de préparation, puis 20 minutes d'oral

Se déroule en 3 temps de 5, 10, et 5 minutes:

- 10 minutes de présentation et réponse à la question
- 10 minutes d'échange avec le jury afin d'approfondir la présentation

Voie générale

Coefficient 10

Voie technologique

Coefficient 14

MES NOTES

MES NOTES

Retrouvez toutes les actions menées au lycée Anna Judic sur :

<http://lyc21-annajudic.ac-dijon.fr/>



@lyceeannajudic

Contact

LYCEE ANNA JUDIC

37 rue de la liberté - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Tél : 03 80 89 70 00

Mél : 0210047m@ac-dijon.fr

